

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1845

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Projet directeur Vallée de la chimie - Secteur Aulagne - Aménagement - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1845**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Projet directeur Vallée de la chimie - Secteur Aulagne - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Fons - Vallée de la chimie - Aulagne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015 par délibération n° 2015-0475.

I - Contexte

La Métropole de Lyon et les industriels de la chimie et de l'environnement se mobilisent conjointement pour le développement et l'aménagement de la Vallée de la chimie avec pour objectif principal de conforter le pôle d'activités existant (chimie, énergie, raffinage, environnement) et de le déployer en favorisant, notamment, l'accueil d'activités complémentaires dans les champs de la chimie aval et des Cleantech (chimie durable, énergies renouvelables, recyclage de matériaux, etc.).

Le projet Vallée de la chimie a, par ailleurs, pour objectif d'offrir un cadre propice pour un développement économique ambitieux de l'entrée sud de la Métropole, grâce notamment à :

- la pérennisation des sites industriels existants par le maintien de leur compétitivité,
- l'implantation de nouveaux acteurs industriels complémentaires issus de l'appel des 30,
- le renforcement des sites de R&D existants et l'implantation de nouveaux laboratoires de R&D,
- le renforcement du tissu ETI et PME (notamment à travers l'appel des 30),
- le développement des activités de transport/logistique multimodales (notamment à travers "l'appel des 30").

Ce projet vise à permettre la "production" d'une vaste plateforme industrielle et la génération d'une nouvelle urbanité, d'un nouveau "bien vivre ensemble", pour les salariés, pour les habitants, pour les usagers du territoire.

II - État d'avancement du projet

Le projet Vallée de la chimie à vocation à se construire progressivement grâce à la mise en œuvre du plan guide élaboré en 2014-2015 et de partenariats publics/privés innovants. Ce projet a un fort effet levier sur les investissements privés, par la réalisation de projets industriels (entre 50 et 100 M€ au minimum à ce stade via "l'appel des 30") et par les participations privées aux coûts de réalisations des infrastructures et voiries dans le cadre des projets urbains partenariaux (PUP) à élaborer.

Le projet se décline au travers de :

- la mise en place de nouvelles modalités de prospection des entreprises permettant de conforter et renforcer l'écosystème chimie-énergie-environnement (CEE) : à travers le lancement d'appels à projets (l'appel des 30) partenariaux sur des tenements publics et privés,

- la mise en place de nouvelles modalités de coopération et de mutualisation entre les membres de l'écosystème économique et industriel de la Vallée de la chimie et la Métropole (charte de coopération signée en novembre 2014),
- la création d'une plateforme chimie énergie environnement (CEE) à l'échelle de la Vallée de la chimie dans une dynamique de production énergétique métropolitaine,
- la création de nouvelles liaisons et synergies entre les centres-villes et le fond de vallée, notamment sur les communes de Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite,
- la création d'un grand paysage productif et qualitatif pour les habitants et les usagers de la Vallée de la chimie.

Aujourd'hui, en vue de la mise en œuvre opérationnelle du plan guide, notamment, sur les sites stratégiques des projets "appel des 30 retenus", et pour répondre à des besoins de développement de certains sites historiques de grands comptes comme Bluestar Silicones et Solvay Belle Etoile, les études de maîtrise d'œuvre doivent être engagées et les premiers travaux doivent être lancés.

III - Projets concernés et coûts prévisionnels

Ces études et travaux nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet directeur Vallée de la chimie comprennent :

- des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour la requalification des entrées de Saint Fons (côté Vallée de la chimie),
- des travaux d'accompagnement des projets de "l'appel des 30" et autour de la gare de Saint Fons,
- des acquisitions foncières nécessaires aux travaux.

Les études et travaux devraient être réalisés, en majeure partie, en 2017 et les acquisitions foncières de régularisation en 2018, dans le cadre de la finalisation des travaux.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 500 000 € en dépenses pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vallée de la chimie sur le secteur Aulagne de la Commune de Saint Fons ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vallée de la chimie sur le secteur Aulagne à Saint Fons, pour un montant de 500 000 €.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € en 2017,
- 100 000 € en 2018,

sur l'opération n° OP06O4816.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 300 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.